

## Commerce extérieur

## Les premiers opérateurs économiques agréés

• **Trois PME réussissent l'«examen» de la Douane**

• **C'est le plus haut niveau de la catégorisation**

• **Reste la reconnaissance mutuelle avec l'Europe**

L'OBTENTION du label d'opérateur économique agréé (OEA) est le niveau le plus élevé de la catégorisation au guichet de la douane. Trois PME d'affrètement maritime sont les premières à décrocher ce précieux sésame: Adatra, Somasaf et Transports Marocains. Ces trois sociétés membres de l'Association professionnelle des agents maritimes, consignataires de navires (Apram). «La certification OPE est un processus laborieux. Pour le moment, trois sur une vingtaine de membres ont finalisé la démarche», assure Abdelaziz Mantrach, président de l'Apram.

Pour décrocher le label qui ouvre droit à une palette de facilités douanières, l'entreprise est passée au scanner, par une batterie d'audits auxquels il faut ajouter des garanties financières. Les candidats se font accompagner par un conseiller spécialisé qui

équivalait à une notation du risque de l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires. Elle se traduit sur le raccourcissement du temps de passage en douane, voire quelques économies sur les tarifs et les polices d'assurance.

«Grâce au label, nous serons capables d'offrir à nos partenaires des prestations conformes aux standards internationaux dans des conditions financières optimum», précise le président de l'Apram. Une vingtaine de membres ont également décroché la certification ISO qualité.

La certification opérateur économique agréé fait partie des projets initiés par l'Administration des douanes et des impôts indirects dans le domaine de la dématérialisation des procédures et du partenariat avec les opérateurs économiques. L'institution vient d'ailleurs de signer une convention avec la Trésorerie Générale du Royaume pour mettre en place un système de télépaiement des droits de douane de chancellerie et autres redevances. La Douane envisage d'introduire un système de reconnaissance mutuelle des audits par la Direction générale des impôts et l'Office des changes dans le but de permettre aux entreprises de réaliser des économies. □

Hassan ELARIF

### Les agents maritimes réclament plus de régulation

«DEPUIS sa restructuration, le secteur des agents maritimes se développe de plus en plus. La pratique de la profession est conditionnée par le respect d'un cahier des charges. Jusqu'à présent, 145 agents ont retiré le cahier des charges», précise Abdelaziz Mantrach, président de l'Association professionnelle des agents maritimes, consignataires de navires. Ce dernier interpelle le gouvernement dans son rôle de régulateur. L'objectif étant d'éviter «le naufrage de la profession à l'image du pavillon national». □

assure le rôle d'interface avec l'Anpme, qui finance à hauteur de 60% l'audit. L'opération peut durer plusieurs mois.

Au total, 342 opérateurs du commerce extérieur - industriels, transitaires et transporteurs-, ont postulé au statut d'opérateur économique agréé. Ce statut confère aux bénéficiaires non seulement plus de facilités auprès des services douaniers, mais aussi, de la visibilité internationale. Le certificat d'opérateur économique agréé

L'Administration des douanes espère obtenir la reconnaissance mutuelle de son agrément auprès des Etats-Unis, l'Union européenne et les pays signataires de l'accord Quadra. En contrepartie, Américains et Européens ont exigé que la dimension sécurité soit introduite dans le label OEA. L'Administration y a répondu favorablement. Ce qui devrait constituer un véritable coup de pouce pour les opérateurs nationaux.

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com